

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,  
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO  
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE de BASTELICA (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 29 mai 2024**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Toussainte SPINOSI épouse PERI, née à AJACCIO (20000) le 26 septembre 1907 et décédée à AJACCIO (20000) le 03 décembre 1997.

**Dans un ensemble immobilier lieudit Tricolacci** : section AB n° 231 pour 75 ca.

**Le lot de copropriété n° 1** : un appartement composé de deux pièces à usage d'habitation, formant la totalité du rez-de-chaussée. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**